



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRE (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailhans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) Champagne : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) Chaudfontaine : Jacky LOUISSON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

Etaient absents : Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Franois : Françoise GILLET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugy : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRE (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), J.M. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, J.M. MAY, P. RACINE

Mandataires : A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, J.C. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), J.L. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), J.M. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, J.P. TAILLARD

Délibération n°2011/001446

Rapport n°5.4 - Fonds d'aide manifestations - Attribution de subventions - 2^{ème} semestre 2011

Fonds d'aide manifestations - Attribution de subventions - 2^{ème} semestre 2011

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Manifestations culturelles et sportives » « Animation estivale » « Programme rivière »	Montant prévu BP 2011 : 96 000 € + 5000 € + 5000 € Montant de l'opération : 42 300 €

Résumé :

En novembre 2009, le Conseil de Communauté a adopté de nouveaux critères et modalités d'intervention de son fonds d'aide aux manifestations (culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales). En application des critères, sont priorisés les projets de manifestation qui sont en forte résonance avec les politiques conduites par la compétence Culture-Tourisme-Sport du Grand Besançon.

Pour les projets déposés dans le cadre de cette 2^{ème} session 2011, il est ainsi proposé :

- de financer et d'accompagner la réalisation de projets concourant à valoriser l'axe rivière / vallée du Doubs en lien avec le schéma de développement touristique et son objectif de valorisation et d'animation de la voie d'eau,
- d'apporter un soutien renforcé à des manifestations d'envergure concourant au rayonnement du territoire,
- de prioriser les projets contribuant à l'animation culturelle ou sportive en période estivale ou susceptibles de déclencher des séjours touristiques,

Il est également proposé de retenir des projets comportant soit un intérêt pour l'animation d'un secteur de l'agglomération, soit en raison de son caractère innovant ou original.

2 projets se déroulant au 1^{er} semestre sont également intégrés à cette 2^{ème} session en raison de leur caractère particulier (manifestation exceptionnelle et manifestation organisée en partenariat étroit avec le Grand Besançon).

Le montant des subventions accordées pour cette 2^{ème} session se monte à 42 300 € (cf. tableau récapitulatif en annexe).

Pour mémoire, la 1^{ère} session d'instruction a permis d'apporter une aide à différentes manifestations pour un montant total de 59 000 €.

I. Rappel des modalités d'intervention et d'attribution proposées

En novembre 2009, le Conseil de Communauté a adopté de nouveaux critères et modalités d'application de son fonds d'aide aux manifestations (culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales).

En application des critères, sont priorisés les projets de manifestation qui sont en forte résonance avec les politiques conduites par la compétence Culture-Tourisme-Sports du Grand Besançon, à savoir le schéma de développement touristique (adopté en mars 2010) et la politique d'enseignement artistique (délibérations de novembre 2009 et de mars 2011).

L'instruction des dossiers de demandes de subvention déposés s'effectue au cours de 2 sessions annuelles (janvier et mai) pour un passage en Conseil de Communauté en mars et juin.

A noter que les projets soutenus pour un montant supérieur à 10 000 € et ceux présentant un partenariat plus développé avec le Grand Besançon font l'objet d'une convention, faisant clairement apparaître la teneur des engagements des parties et des différents aspects du partenariat établi (pédagogique avec le CRR ou le réseau des écoles de musique, communication, collecte des déchets, transports...).

II. Instruction des demandes de subvention du 2^{ème} semestre 2011

A/ Projet du 2^{ème} semestre

Pour les projets déposés dans le cadre de cette 2^{ème} session 2011, il est ainsi proposé :

- de financer et d'accompagner la réalisation des projets concourant à valoriser l'axe rivière / vallée du Doubs en lien avec notre schéma de développement touristique et sa volonté d'animer la rivière, notamment en saison touristique,
- d'apporter un soutien renforcé à des manifestations d'envergure concourant au rayonnement du territoire,
- de prioriser les projets contribuant à l'animation culturelle ou sportive en période estivale ou susceptibles de déclencher des séjours touristiques.

Il est également proposé de retenir des projets d'envergure parfois plus locale comportant soit un intérêt pour l'animation d'un secteur de l'agglomération ou pour un type de public, soit en raison de son caractère innovant ou original.

B/ Rattrapage de projet se déroulant au 1^{er} semestre

1. Pavé dans la Mare

Les VP5 et le service CTS avaient été chargés de retravailler avec l'association la proposition de partenariat autour d'une performance artistique dans l'espace public déposée dans le cadre du fonds d'aide, session du 1^{er} semestre. La nouvelle proposition travaillée avec le Pavé dans la Mare rencontre cette fois les attentes et les objectifs du Grand Besançon.

La performance aura lieu durant une opération de communication du Grand Besançon le 16 juin au Moulin Saint-Paul relative au lancement de la saison fluviale.

Aussi, il est proposé de soutenir le projet au titre du fonds manifestations, session du 2nd semestre.

2. Meeting national à Besançon

La CAGB a été sollicitée par courrier du 11 mars par le Doubs Sud Athlétisme pour l'organisation d'un meeting DI athlétisme le mardi 14 juin 2011 au stade Léo Lagrange à Besançon.

Compte tenu de l'envergure nationale de ce meeting et des retombées attendues en termes de communication pour le territoire, il est proposé d'instruire exceptionnellement ce meeting se déroulant au mois de juin en tant que manifestation d'envergure, au titre du fonds manifestations, session du second semestre.

L'ensemble des subventions proposées sont détaillées dans le tableau figurant en annexe. Le montant total des subventions à attribuer s'élève à 42 300 €.

III. Convention de partenariat

Conformément à la procédure en place à la CAGB, l'attribution de la subvention à l'association Doubs Sud Athlétisme nécessite une convention (cf. annexe).

MM. FOUSSERET, TAILLARD et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

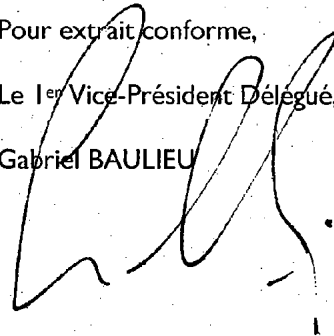
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions, dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations, pour un montant total de 42 300 €, conformément au tableau joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association Doubs Sud Athlétisme.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président Délégué,

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

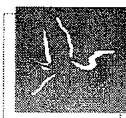
Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le



- 8 JUL. 2011

Demandes de subvention 2^{ème} semestre 2011 « Fonds manifestations »

Demandeur	Projet	Lieu	Date	Lien avec les actions CTS	Subvention
ANIMATION ESTIVALE OU ANIMATION DE LA RIVIERE / VALLEE DU DOUBS					
Compagnie Pagnozoo	Soirées cabaret équestre aux haras de Besançon	Haras	du 19 août au 10 sept	Animation de la saison estivale (objectif du schéma tourisme)	2 000 €
Sauf'Art/ Pavé dans la Mare	Life Painting	Moulin Saint-Paul	16 juin	Performance le jour du lancement de la saison fluvial au MSP. Intégré au programme Au fil du Doubs	5 000 €
Citron Vert (Le)	Après-midi électronique	Gare d'eau	21 août	Manifestation musicale. Intégré au programme Au fil du Doubs	1 000 €
SNB	Bis'Ondine	Gare d'eau	27 et 28 août	Sport de nature. Intégré au programme Au fil du Doubs	1 000 €
Comité de quartier des Prés de Vaux	Besathlon 8 ^e édition	Prés de Vaux et Bregille	22 oct	Animation de la rivière et du quartier CAC	600 €
PROJET INNOVANT OU CONCOURANT A L'ANIMATION D'UN SECTEUR OU D'UN TYPE DE PUBLIC					
Intermèdes géographiques	Saisons sonores sur la ligne TER Besançon/La Chaux de Fonds	Ligne TER	1 an à partir de l'hiver 2011	Partenariat CAGB/La Chaux de Fond (coopération Centre FC Suisse). Valorisation de la ligne des Horlogers	1 000 €
Amandier (L)	90 ans de Brassens, en partenariat avec Chœur à corps	Thise, Ecole-Valentin, Fontain et Dannemarie sur Crête	22 sept au 22 oct	Animation proposée dans les secteurs de l'agglomération	1 000 €
Pampilles (Les)	Festival Les Pampilles	Chaucenne	10 Sept	Animation d'un secteur de l'agglomération	600 €
No Fate	Festival du Piou Piou	Bars de Besançon et Pelousey	24 au 27 août	Manifestation musicale	1 500 €
Ville de Besançon	Vital Eté Vital sport	Besançon	vac d'été	Offre de loisirs pour les enfants, adolescents en saison estivale	5 000 €
AEP L'Étoile	Création Passion 20 ^e	Pouilly les Vignes	8 et 9 oct		400 €
The Serious.Road Trip	Festival Zik et Cirque	Place d'Arène	23 et 24 sept		500 €
Vélo Passion Montferrand	6 heures de Montferrand Grandfontaine	Montferrand	3 et 4 sep		500 €
MANIFESTATION SPORTIVE D'ENVERGURE					
Doubs sud Athlétisme	Meeting National D1	Stade Léo Lagrange	14 juin-11		10 000 €
Amicale cycliste bisontine	Challenge national de cyclo-cross	Zone Valentin	10 et 11 décembre		1 500 €
MANIFESTATION CONCOURANT A VALORISER LE PATRIMOINE (Journées européennes du patrimoine)					
Aval Forts	Quinzaine des Forts	Lunette des 3 Chatels, Fort de Chaudanne, Batterie de la Ferme de l'Hôpital, Ouvrage 4 de Pouilly	16 et 18 sept	Intégré au programme des JEP	200 €
Les Amis du Funiculaire	Visites commentées, animations théâtrales	Bregille	17/18 sept	Intégré au programme des JEP	800 €
Le Château de Montfaucon	Visites, animations, fauconnerie...	Montfaucon	17/18 sept	Intégré au programme des JEP	2 600 €
Chemin des Sens	Parcours autour des métiers	Centre diocésain	17/18 sept	Intégré au programme des JEP	2 500 €
Fruitière de Fontain	Animations autour de l'activité de la fruitière	Fontain	17/18 sept	Intégré au programme des JEP	1 000 €
Mairie de Deluz	Expo, croisière, concerts...	Deluz	17/18 sept	Intégré au programme des JEP	3 000 €
Mairie de Thise	Visites, concert, animations...	Thise	17/18 sept	Intégré au programme des JEP	600 €
TOTAL					42 300 €



Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2011, d'une part,

et,

L'association bénéficiaire, dénommée Doubs Sud Athlétisme dont le siège est situé 12 Rue de Trépillot 25000 BESANCON, et représentée par son Président Monsieur Christian HOUTMANN, d'autre part.

Préambule

L'association Doubs Sud Athlétisme a pour objet le développement et la promotion de l'athlétisme sous toutes ses formes. Elle entraîne de jeunes licenciés et des compétiteurs adultes. Elle organise des séances d'initiation et de formation « Sport-Santé » grâce à l'athlétisme. Elle organise diverses manifestations fédérales et grand public.

Le Grand Besançon a arrêté des critères relatifs à l'attribution de son fonds d'aide « fonds manifestations » (manifestations culturelles, patrimoniales, touristiques ou sportives) par délibération du 19 novembre 2009.

Compte tenu de l'envergure et de l'intérêt en terme d'image et de rayonnement pour le territoire de cette manifestation, manifestation regroupant des athlètes de niveau national et international, image de l'athlétisme très positive suite aux championnats du monde, caractère exceptionnel de la tenue d'un tel meeting à Besançon, il a été proposé de soutenir le Meeting DI Chronostar au titre du fonds d'aide, en tant que manifestation relevant de la catégorie I.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

Le Grand Besançon a décidé d'accorder une subvention de 10 000 € à l'association Doubs Sud Athlétisme pour l'organisation de cette manifestation.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre de la manifestation **Meeting DI Chronostar**.

Article 2 - Engagement de l'association

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon à ses seuls objets précisés dans l'article 1,
- transmettre au Grand Besançon le compte-rendu financier de la manifestation, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer le Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication sur la manifestation et mettre en place les modalités de partenariat arrêtées avec le service Communication (apposer le logo du Grand Besançon sur tous les supports de communication, inviter les élus et les directeurs du Grand Besançon à la conférence de presse et à l'inauguration...),
- mettre en œuvre une démarche éco-citoyenne pendant tout le déroulement de la manifestation.

Article 3 - Engagement de la CAGB

Le Grand Besançon s'engage à soutenir la manifestation Meeting DI Chronostar par :

- le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 €, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2011,
- un appui en termes de communication :
 - la fourniture de supports de communication au nom du Grand Besançon (Vitabris, banderoles..., dans la mesure des stocks disponibles),
 - une communication sur la manifestation par le biais du site internet.

En aucun cas le Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de la manifestation.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Un acompte de 50 % permettant l'organisation de la manifestation, soit 5 000 € sera versé après signature de cette convention sur un compte ouvert à son nom, le solde étant réglé sur présentation d'un bilan financier et d'un justificatif de réalisation de l'opération.

Article 5 - Cas d'annulation de la manifestation

Le versement de la subvention est conditionné à la tenue effective de la manifestation.

En cas d'annulation de la manifestation, le Grand Besançon pourra demander le remboursement intégral de la subvention versée.

Néanmoins, le Conseil Communautaire pourra décider ultérieurement de maintenir une subvention, dont il fixera le montant.

Article 6 - Mise à disposition de matériels

L'association s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par le Grand Besançon, à contracter toutes les assurances nécessaires et à suivre les consignes de sécurité pour le montage du stand Vitabris. Elle devra restituer l'intégralité des matériels en bon état d'entretien et de propreté. Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession des matériels, ainsi qu'à leur retour.

Article 7 - Dispositions particulières de contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services du Grand Besançon de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

Article 8 - Responsabilités - Assurance

Les activités de l'association Doubs Sud Athlétisme sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 9 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa signature.

Article 11 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 12 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président du Grand Besançon et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le.....

Le Président de l'Association
Doubs Sud Athlétisme,

Christian HOUTMANN

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET